

REGLEMENT 2019-2020

Appel régional à candidature ouvert du 15 janvier au 31 mars 2019 (12h midi, heure de Beyrouth)

1. AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la coopération inter-universitaire de ses établissements membres. Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, le soutien à la mobilité n'implique pas le recrutement de l'enseignant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'enseignant sélectionné. Ce soutien ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Les interventions de l'enseignant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur l'enseignant bénéficiaire de la mission de coopération scientifique.

Tout candidat à une mission de coopération scientifique de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres soutiens lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de mobilité, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

2. OBJECTIFS

Dans le cadre de ses projets, la Direction Régionale Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) souhaite soutenir les établissements situés dans la région du Moyen-Orient, qui souhaitent développer la coopération inter-universitaire avec d'autres établissements membres de l'AUF, en recevant un enseignant et/ou chercheur du Nord ou du Sud, afin de dispenser un cours ou un séminaire, encadrer ou participer à la soutenance d'une thèse, ou assurer une expertise. Dans le pays hôte, l'enseignant peut ou pourrait être sollicité par un autre établissement pendant son séjour.

Ces mobilités doivent :

- être utiles au renforcement des capacités des universités de la région Moyen-Orient ;
- favoriser les échanges et la collaboration scientifique entre universités au travers de cursus partagés ;
- aboutir si possible au développement d'autres activités ou partenariats entre les universités concernées ;
- être programmées sur l'année universitaire 2019-2020 (fin au plus tard le 31 juillet 2020). Une mission non effectuée durant ladite période ne peut en aucun cas être reportée à l'année suivante.

La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud et aux thématiques prioritaires de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF (cf. point 10).

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'enseignant(e) et/ou chercheur candidat(e) doit :

- justifier de ses titres et du statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de l'établissement d'accueil ;
- justifier d'une invitation par l'établissement d'accueil.
- s'engager à remettre à l'AUF, dans les deux mois suivants sa mobilité, un rapport de mobilité

L'établissement d'accueil doit :

- être membre de l'AUF et situé dans la région Moyen-Orient ;
- justifier de l'opportunité de la mission en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- participer à la prise en charge financière de l'enseignant (rémunération des heures d'enseignement, logement, repas, etc.) ;
- déclarer toute autre prise en charge financière.

L'établissement d'origine doit :

- être membre de l'AUF et situé en dehors du pays de l'établissement demandeur de la mission ;

- (1) Chaque demande peut indiquer deux enseignants en distinguant un choix principal et un choix suppléant. L'enseignant suppléant ne sera pris en charge pour la mission d'enseignement qu'en cas d'indisponibilité de l'enseignant principal (accident, maladie...) à la période convenue. Les mêmes documents sont exigés dans le dossier pour l'enseignant principal et pour l'enseignant suppléant. En cas d'indisponibilité des deux enseignants, la mission sera annulée.

4. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le formulaire doit être complété en ligne à l'adresse <https://formulaires.auf.org/>

Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis à l'évaluation puis au classement de la Commission régionale d'experts (CRE) de la Direction Régionale Moyen-Orient. Conformément aux usages universitaires, **les décisions de la CRE sont rendues de façon souveraine**. La présélection s'effectue sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Une liste d'attente est également établie.

Les candidats sélectionnés, en listes principale et d'attente, seront informés par courrier électronique.

Les résultats définitifs sont mis en ligne à l'adresse : <http://www.auf.org/moyen-orient>

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la cohérence entre le profil de l'enseignant et/ou chercheur pressenti et l'enseignement ou le projet de recherche visé ;
- la cohérence de la demande avec les besoins de l'université d'accueil ;
- les objectifs scientifiques et académiques attendus ;
- l'inscription de la mission dans le cadre d'un projet structurant de l'établissement d'accueil et de transfert de compétences ;
- la participation financière à la prise en charge de l'enseignant par l'établissement d'accueil demandeur de la mission ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud/Sud, puis Nord/Sud) ;
- l'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux femmes à qualité scientifique égale) ;
- la dimension francophone du projet et l'utilisation de la langue française dans le cadre des activités liées à la mission ;
- la priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

6. CALENDRIER

15 janvier 2019	: Lancement et diffusion de l'appel à candidature par l'AUF
31 mars 2019	: Clôture de l'appel à candidature
Fin mai 2019	: Sélection des candidats et publication des résultats
1er septembre 2019	: Mise en œuvre de la mission entre le 1er septembre 2019 et le 31 juillet 2020

7. MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Les missions de coopération scientifique sont de courte durée (de l'ordre d'1 à 2 semaines). La prise en charge de la mission comprend au maximum :

- un **titre de transport aller-retour en classe économique** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) mis à la disposition du bénéficiaire. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire). Le titre de transport peut être substitué par des per diem, de 110 euros par nuitée versée dans la limite de la durée de la mission accordée et sur une période maximale de 8 jours;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement** dans le pays d'accueil. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.

Les universités d'accueil régleront les prestations des bénéficiaires. De façon générale, une contribution de l'université d'origine du missionnaire, et/ou de l'université d'accueil, et/ou d'un autre organisme serait souhaitée.

8. OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS

Les établissements d'accueil et d'origine du missionnaire s'engagent à faire respecter le présent règlement ainsi que ceux en vigueur au sein de l'établissement d'accueil. Ils s'engagent également à informer le missionnaire des lois et règlements du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire.

Au terme de la mobilité, les établissements d'accueil et d'origine du missionnaire s'engagent à communiquer à l'AUF le rapport de mobilité du bénéficiaire (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à cette participation...), dans un délai de 2 mois.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être complété EN LIGNE. L'établissement d'accueil (établissement demandeur de la mission) ne peut compléter qu'un seul dossier de candidature par missionnaire accueilli.

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS ET ÊTRE EN FORMAT PDF.

Pour être recevable, le dossier doit comprendre la totalité des pièces suivantes:

- le plan des activités à assurer ;
- un curriculum vitae actualisé, en français de l'enseignant et/ou chercheur missionnaire (et du suppléant s'il y a lieu) ;
- l'accord de principe de l'enseignant et/ou chercheur (et du suppléant s'il y a lieu) d'animer les activités prévues (faire un plan détaillé des activités) ;
- la lettre d'invitation du responsable académique de la structure d'accueil justifiant l'opportunité de la mission et précisant la participation financière de l'établissement (signée par le plus haut responsable de l'établissement);
- l'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant et/ou chercheur (signé par le plus haut responsable de l'établissement);

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne au plus tard le 31 mars 2019 (à 12h - midi, heure de Beyrouth).

À noter que certains documents pourront vous être demandés ultérieurement en version originale.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION

Au moins un mois avant le début de la mission :

- L'ordre de mission de l'université de rattachement de l'enseignant, mentionnant les dates et objectifs de la mission ;
- Copie de la page d'identification du passeport et des visas en cours de validité

10. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

- Environnement
- Gouvernance publique
- Santé et sciences de la vie
- Langue française, diversité culturelle et linguistique
- Sciences et technologies
- Tourisme et patrimoine
- Eau et gestion des ressources naturelles
- Energies

11. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS L'UNE DES DISCIPLINES DEFINIES PAR L'AUF

CHAMP DISCIPLINAIRE	CODE
Administration publique	D100
Agroalimentaire	D101
Agronomie	D102
Aménagement du territoire	D103
Anthropologie	D104
Archéologie	D105
Architecture	D106
Arts	D107
Astronomie	D108
Biologie	D109
Biotechnologies	D110
Chimie	D111
Commerce	D112
Communications	D113
Criminologie	D114
Démographie	D115
Droit	D116
Écologie	D117
Économie	D118
Éducation	D119
Environnement	D120
Foresterie	D121
Génie	D122
Géographie	D123
Géologie	D124

CHAMP DISCIPLINAIRE	CODE
Gestion	D125
Histoire	D126
Hydrologie	D127
Informatique	D128
Langues	D129
Linguistique	D130
Littératures	D131
Mathématiques	D132
Médecine	D133
Médecine vétérinaire	D134
Océanographie	D135
Philosophie	D136
Physique	D137
Politique	D138
Psychologie	D139
Religions	D140
Santé	D141
Sciences de l'information	D142
Sociologie	D143
Statistiques	D144
Télécommunications	D145
Téledétection	D146
Tourisme	D147
Traduction	D148
Travail social	D149

12. CONTACTS

Pour toute question relative au règlement, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter aux adresses suivantes :

Etablissement d'origine est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :	Direction ou campus AUF à contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAQ IRAN JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE SOUDAN YEMEN	DIRECTION REGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : enseignement@lb.auf.org Site web: www.auf.org/moyen-orient
LIBAN NORD	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) DE TRIPOLI Centre AZM pour la recherche en biotechnologies et ses applications École doctorale des sciences et de la technologie de l'Université Libanaise – Rue Mitein, face au Lycée El Malaab, Tripoli, Liban Tél : +961 6 205 280 Tcpie : +961 6 205 281 Courriel : cnf-tripoli@lb.auf.org Site web: www.lb.auf.org/tripoli
EGYPTE	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEXANDRIE Université Senghor 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya B.P. 21111-415, Alexandrie – Egypte Tél : +20 3 48 43 560 Tcpie : +20 3 48 50 532 Courriel : info@eg.auf.org Site web: www.eg.auf.org
SYRIE (Damas, Lattaquié)	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) DE DAMAS Université de Damas, Cité Universitaire 6, Rue Omar Bin Abdul Aziz, Al Mezzeh B.P. 13141, Damas – Syrie Tél : +963 11 21 22 871 Tcpie : +963 11 21 30 236 Courriel : cnf-damas@sy.auf.org Site web: www.sy.auf.org/damas
SYRIE (Alep, Homs)	CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEP Université d'Alep B.P. 12355, Alep – Syrie Tél : +963 21 26 34 406 Tcpie : +963 21 26 34 407 Courriel : cnf-alep@sy.auf.org Site web: www.sy.auf.org/alep

Les allocations de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.auf.org/moyen-orient/>